

COMPTE-RENDU
Conseil communautaire 28 mars 2019 à 18 h00

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Judi 28 mars 2019 à 18 heures
Siège de la communauté de communes - Salle du Conseil
39 Rue Gambetta - 37150 BLERE

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès-Verbal du Précédent conseil communautaire**
- 2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 3. Finances - Année 2018**
 - a. Comptes de Gestion (Budget Principal et Budgets annexes)
 - b. Comptes Administratifs (Budget Principal et Budgets annexes)
 - c. Affectations des résultats (Budget Principal et Budgets annexes)
- 4. Fiscalité 2019**
 - a. Vote des taux
- 5. Budgets Primitifs 2019**
 - a. Budget principal
 - b. Budgets Annexes
- 6. Amortissements et provisions**
 - a. Durée Amortissement - Budget principal
 - b. Provisions - Actualisation
- 7. Saison Culturelle**
 - a. Convention de Partenariat
 - b. Tarifs divers « Livre Nathalie DESPERCHES »
- 8. Piscine communautaire**
 - a. Tarifs 2019
 - b. Personnel saisonnier 2019 - ouverture des postes
- 9. Petite Enfance**
 - a. Relais Assistants Maternels intercommunal
 - i. Subvention de fonctionnement 2018 - Solde
 - ii. Subvention de fonctionnement 2019 - Acompte
 - b. Gestion d'un Multi Accueil à Bléré
 - i. Cahier des Charges
- 10. Enfance - Jeunesse**
 - a. Gestion d'un ALSH à Bléré et d'un Accueil Jeune communautaire
 - i. Cahier des Charges
- 11. SCM Voirie**
 - a. Tarifs -
 - i. Actualisation du tarif PATA (Point à temps Automatique)
 - b. Convention NEC - CCBVC
 - c. Convention Mutualisation des Formations
- 12. Habitat**
 - a. Foyer des Jeunes Travailleurs

Compte-rendu du Jeudi 28 Mars 2019.

L'An deux mil dix-neuf, les vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Christian MARCHAND - M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Marie-Christine RICHER

Absents excusés : Mme Pierrette AVENET, pouvoir à Mme Marie-Christine RICHER

Bléré : M. Jean-Claude OMONT - Mme Françoise CAPPELLE – M. Bruno RAUZY - Mme Gisèle PAPIN – Mme Sylvie DUFRAISSE– M. Lionel CHANTELOUP - M. Jean-Pierre BOUVIER - Mme Nicole DALAUDIER

Absent : M. Jean-Jacques REUILLON

Céré la Ronde :

Absent excusé : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS –

Absente excusée : Mme Annie BECHON, pouvoir à M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE (Arrivée à 18h15) - M. Michaël PRETESEILLE

Absente excusée : Mme Claire OLLIVIER, pouvoir à Mme Fanny HERMANGE

Courçay : Mme Béatrice BOYER – M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Jacques JAMIN –

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT, pouvoir à M. Vincent LOUAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean-Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN – Mme Jacqueline BOURGUIGNON - M. Michel MULOT

Luzillé : Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU –

Absent excusé : M. Jacky GAUVIN, pouvoir à Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Jean Michel UHART - M. Alain SCHNEL - Mme Angélique DELAHAYE (Arrivée à 18h15)

Absente excusée : Mme Corinne JALLAIS

Sublaines :

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, représenté par M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis CHERY.

La Présidente remercie l'ensemble des élus présents.

1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion. Celui-ci a été joint à la convocation.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, ADOPTE le PV du précédent conseil.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2019-011** autorisant la signature d'un contrat avec la Société CVS PROPLETE, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, d'un montant mensuel de 433.43 € HT, pour assurer l'entretien des locaux BVC EMERGENCE.
- **2019-012** autorisant la signature d'un contrat avec la Société TOSHIBA, concernant l'achat d'un copieur pour BVC EMERGENCE, pour un montant de 3 943 € TTC, ainsi qu'un cout de maintenance à hauteur de 0.003 € HT la copie noire et de 0.03 € HT la copie couleur

- **2019-013** autorisant la signature d'un contrat avec l'Institut Du Travail Social, pour assurer la formation des agents périscolaires et extrascolaires, pour accueillir les enfants en situation de handicap, le montant de la formation est de 612 € TTC.
- **2019-014** autorisant la signature d'un marché avec la Société AZ EQUIPEMENT, en accord-cadre, pour la conception, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation de la vélo-route Indre à Vélo, pour un montant de 5 366.40 € TTC. Il s'agit de la mise à jour du jalonnement de l'itinéraire.
- **2019-015** acceptant un don de 3 500 € de l'entreprise VERNAT TP, pour la manifestation Jour de Cher, sans contrepartie
- **2019-016** autorisant la signature d'un contrat avec la Société CHRONOFEU, dans le cadre d'un accord-cadre avec APPROLYS Centre Achat, pour la vérification et maintenance des extincteurs situés dans les bâtiments communautaires.
- **2019-017** autorisant la signature d'un marché avec la Société SIGNAL CONCEPT, dans le cadre d'un accord-cadre, pour la conception, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation et signalétique pour une durée de 4 ans pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 85 000 € HT.
- **2019-018** acceptant un don de 100 € de Madame Danielle LANCELLE, sans contrepartie

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

3. Finances – Année 2018

Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2018 sont similaires. Les résultats 2018 sont présentés. Le Conseil Communautaire doit délibérer sur les Comptes de Gestion, les Comptes Administratifs, et l'Affectation des résultats.

a. Comptes de Gestion 2018

i. Budget Principal

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget Principal » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ii. Budgets Annexes

- **REOM Déchets Ménagers et assimilés**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget REOM – Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **SCM Voirie**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget SCM Voirie » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Ateliers Relais**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget Atelier Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Commerces de Proximité**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **ZA de Sublaines**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Photovoltaïque**

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du « Budget Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Comptes Administratifs 2018

Les Comptes de Gestion sont identiques aux Comptes Administratifs. Ils nous ont été fournis par le Trésorier. Les fiches synthétiques de présentation ont été fournies dans le dossier avec l'ensemble des pièces afférentes.

i. Budget Principal

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 492 577.96 € auquel il convient d'ajouter 635 374.70 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 127 952.66 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 377 818.85 €. L'excédent d'investissement reporté de 2017 est de 907 928.43 € soit un excédent global d'investissement de 530 109.58 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 988 436.09 € en dépenses pour 166 477.76 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 291 848.75 €.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. Budgets Annexes

- **REOM Déchets Ménagers et assimilés**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 9 744.87 € auquel il convient d'ajouter 865 144.74 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 874 889.61 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 11 880.49 €. L'excédent d'investissement reporté de 2017 est de 554 511.94 € soit un excédent global d'investissement de 566 392.43 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 28 164.07 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un excédent de financement à hauteur de 538 228.36 €.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **SCM Voirie**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un déficit annuel de 22 945.27 € auquel il convient d'ajouter 255 515.57 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 232 570.30 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 211 514.51 €. L'excédent d'investissement reporté de 2017 est de 589 221.63 € soit un excédent global d'investissement de 377 707.12 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**

- **Ateliers Relais**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 2 921.00 € auquel il convient d'ajouter 5 636.67 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 8 557.67 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 1 950.71 €. L'excédent d'investissement reporté de 2017 est de 20 361.38 € soit un excédent global d'investissement de 18 410.67 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Commerces de Proximité**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 19 515.98 € auquel il convient d'ajouter 0 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 19 515.98 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 9 513.67 €. Le déficit d'investissement reporté de 2017 est de 31 858.53 € soit un déficit global d'investissement de 22 344.86 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **ZA de Sublaines**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 666.26 € auquel il convient d'ajouter 49 548.52 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 48 882.26 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 988 448.08 €. Le déficit d'investissement reporté de 2017 est de 0 € soit un déficit global d'investissement de 1 674 769.54 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 1 000 000 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 674 769.54 €.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un excédent annuel de 449.77 € auquel il convient d'ajouter 9,15 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 458.92 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 16 022.61 €. Le déficit d'investissement reporté de 2017 est de 712 904.80 € soit un déficit global d'investissement de 696 882.19 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Photovoltaïque**

Le résultat de fonctionnement 2018 fait apparaître un déficit annuel de 1 791.74 € auquel il convient d'ajouter 5 334.22 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 7 125.96 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 2 699.00 €. Le déficit d'investissement reporté de 2017 est de 18 900.49 € soit un déficit global d'investissement de 16 201.49 €.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2018 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2018 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Monsieur AUDIGOU précise que les élus disposent, pour information, du budget consolidé de la Communauté de Communes.

De plus, l'Etat d'emprunt de chacun des budgets est présenté.

c. Affectation des résultats 2018

i. Budget Principal

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018 ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2019, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 400 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 727 952.66 € et l'affectation de 400 000 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 530 109.58 €

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter la somme de 400 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 727 952.66 €.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 530 109.58 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

ii. Budgets Annexes

• REOM Déchets Ménagers et assimilés

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 874 889.61 € et l'affectation de 0 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 566 392.43 €.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 874 889,61 €.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 566 392.43 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

• SCM Voirie

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 232 570.30 € et l'affectation de 0 €. Le report de l'excédent d'investissement sera de 377 707.12 €.

**Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.
- **INDIQUE** que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 232 570.30 €.
- **PRECISE** que le report de l'excédent d'investissement sera de 377 707.12 €.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

- **Ateliers Relais**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 8 557.67 € et l'affectation de 0 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 18 410.67 €.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 8 557.67 €.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 18 410.67 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **Commerces de Proximité**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il est décidé de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 19 515.98 €.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 0 € et l'affectation de 19 515.98 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 22 344.86 €.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 19 515.98 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Commerce de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 0€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 22 344.86 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **ZA de Sublaines**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 48 882.26 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 1 674 769.54 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 48 882.26 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 1 674 769.54 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

- **ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il est décidé de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 458.92 €.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 0 € et l'affectation de 458.92 €. Le report du déficit d'investissement sera de 696 882.19 €.

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 458.92 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 0 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 696 882.19 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

• **Photovoltaïque**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2018, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 7 125.96 € et l'affectation de 0 €. Le report du déficit d'investissement sera de 16 201.49 €

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 7 125.96 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 16 201.49 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Fiscalité 2019

a. Vote des Taux 2019

Le conseil communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE).** Le taux d'imposition 2018 est de 23.17 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2019.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2018 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2019.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** - Le taux 2018 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2019.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** -Le taux d'imposition 2018 est de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2019.

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas faire varier les taux pour 2018.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,
Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,
Sur proposition de la Commission des finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte les taux 2019 suivants :**

Taxes	Bases Notifiées 2019	Taux	Recettes
CFE	5 378 000 €	23.17 %	1 246 080 €

Taxe Habitation	24 361 000 €	8.80 %	2 143 768 €
Taxe Foncière – Bâti	17 822 000 €	1 %	178 220 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 118 000 €	2.34 %	26 160 €

- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Pour mémoire :

Taxes	Bases Notifiées 2018	Taux	Recettes
CFE	5 400 874 €	23.17 %	1 251 382 €
Taxe Habitation	23 651 000 €	8.80 %	2 081 288 €
Taxe Foncière – Bâti	17 227 000 €	1 %	172 270 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 123 000 €	2.34 %	26 278 €

Taxes	Bases Notifiées 2017	Taux	Recettes
CFE	5 294 300 €	23.17 %	1 226 689 €
Taxe Habitation	23 213 000 €	8.80 %	2 042 744 €
Taxe Foncière – Bâti	16 801 000 €	1 %	168 010 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 114 000 €	2.34 %	26 067 €

Pour mémoire, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (pas de vote de taux – barème progressif fixé par l'Etat).** – montant 2019 : 613 190 € (contre 583 530 € en 2018)

- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB)** – Montant fixe – Pas de vote de taux –montant 2019 : 35 490 € (34 500 € en 2018)

- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :** Montant 2019 : 269 411 € (contre 265 950 € en 2018)

- o **IFER Stations Radioélectriques –**
- o **IFER Transformateurs Electriques -**
- o **IFER Stockage du gaz**
- o **IFER Canalisations de gaz**

- **La TASCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales –** Notifié 2019 : 78 153 € (contre 89 000 € environ notifié en 2018 mais que 78 153 € perçus)

5. Budgets Primitifs 2019

Le Vice-Président délégué aux Finances présente les Budgets proposés au vote, en Recettes et en Dépenses, ceci pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

Les budgets présentés tiennent compte de la reprise des résultats 2018. Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les budgets de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher qui s'équilibrent ainsi :

o Budget Principal -

Le budget s'équilibre à 9 067 025.66 € en fonctionnement et 4 022 019.43 € en investissement.

Le Conseil Communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 9 067 025.66 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 4 022 019.43 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

o Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés »

Le budget s'équilibre à 2 930 089.61 € en fonctionnement et 736 392.43 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget REOM – Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 2 930 089.61 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 736 392.43 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « SCM Voirie »**

Il s'agit du budget qui reprend l'ancien Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher.
Le budget s'équilibre à 956 570.30 € en fonctionnement et 464 707.12 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 956 570.30 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 464 707.12 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher

○ **Budget Annexe « Commerces de Proximité »**

Le budget s'équilibre à 85 170 € en fonctionnement et 141 665.98 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 85 170 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 141 665.98 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien »**

Le budget s'équilibre à 36 657.67 € en fonctionnement et 38 910.67 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 36 657.67 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 38 910.67 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

Le budget s'équilibre à 5 546 909.55 € en fonctionnement et 6 936 679.09 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 5 546 909.55 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 6 936 679.09 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Extension ZAEIC »**

Le budget s'équilibre à 1 219 916.09 € en fonctionnement et 1 821 798.28 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 219 916.09 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 821 798.28 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Photovoltaïque »**

Le budget s'équilibre à 13 800 € en fonctionnement et 29 700 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 13 800 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 29 700 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2019 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

6. Amortissements et provisions

a. Durée d'Amortissement - Budget principal

Le conseil communautaire a acté le versement d'une subvention au SMO Val de Loire Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

En 2019, sera versée une somme de 83 818 € au syndicat.

Il conviendra d'amortir cette somme.

Eu égard à la durée de vie prévisionnelle de l'équipement, il a été proposé d'amortir cette subvention sur 50 ans.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu la proposition de durée d'amortissement de la subvention de 50 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTe que la subvention soit amortie sur 50 ans.

b. Provisions - Actualisation

Il a été proposé de mener une modification aux délibérations du 28 février 2008, 22 octobre 2015 et 27 avril 2017, afin de mettre à jour les provisions budgétaires qui avaient été mises en place sur les loyers des petits commerces.

En 2008, le conseil communautaire réuni le 28 février, avait acté la mise en place d'une provision équivalente à 2 mois de loyer HT.

Il convient d'actualiser les montants annuellement pour tenir compte des évolutions des loyers. Ainsi, la provision doit être portée à :

- 3 182.84 € (contre 3 080.90 € initialement) pour le budget annexe commerce de proximité,
- 4 978.64 € (contre 4 909.20 € initialement) pour le budget principal

Les crédits afférents sont inscrits au budget de la CCBVC.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

**Vu la proposition d'actualiser les montants comme présenté ci-dessus,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ les montants actualisés.**

7. Saison culturelle

a. Proposition de convention de partenariat

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher met en œuvre une saison culturelle communautaire depuis plusieurs années. Certains spectacles financés par la CCBVC ont lieu dans le cadre de fêtes locales organisées soit par une Commune, soit par une association.

Ainsi, il a été proposé la mise en œuvre d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes, la Commune et éventuellement l'organisateur de l'évènement si la Commune lui a délégué la compétence. Cette convention a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les modalités d'organisation du spectacle programmé et financé par la Communauté de communes, dans le cadre de sa saison culturelle, sur la Commune et les engagements respectifs des partenaires.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE le projet de convention de partenariat dans le cadre de la saison culturelle communautaire ;**
- **AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

b. Tarifs divers « Livre Nathalie DESPERCHES » – Saison culturelle

La communauté de communes de Bléré val de Cher a participé à la souscription de Mme Nathalie DESPERCHES, afin que soit réalisé l'ouvrage « reflets et visages de Touraine – Bléré Val de Cher ». Il s'agit d'un livre d'aquarelles représentant des lieux choisis du territoire, avec des témoignages d'habitants.

Le livre doit sortir fin avril 2019.

La contribution de la communauté de communes a permis l'acquisition par la CCBVC de 320 livres.

Ces livres seront vendus par la CCBVC selon un tarif unique de 30 € (tarif unique du livre).

Le Conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu la proposition de vendre les livres au tarif unique de 30 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tarif de 30 euros proposé.

8. Piscine communautaire

La communauté de communes gère la piscine estivale de Bléré Val de Cher située sur la commune de Bléré. Chaque année, il convient de fixer par délibération les tarifs.

Par ailleurs, il convient de fixer les effectifs d'agents de l'été 2019. Pour mémoire, nous déléguons la surveillance aquatique à un prestataire sous forme de marché, ainsi que l'enseignement aux scolaires.

a. Tarifs 2019

Le conseil doit délibérer pour fixer les tarifs 2019 de la piscine. Il a été proposé de maintenir les tarifs pour la saison 2019 (pour mémoire, les tarifs avaient augmenté en 2018).

i. Tarifs normaux.

	2018	2019 (proposition)
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans (y compris visiteurs et accompagnateurs)	2 €	2 €
Enfants – Carnet de 10 entrées	15 €	15 €
Adultes (y compris visiteurs et accompagnateurs)	3 €	3 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	25 €	25 €

Il est précisé que toute personne accédant à la piscine doit être munie d'un ticket (y compris les accompagnateurs pour les ALSH).

Rappel : nous acceptons les Chèques Vacances et les coupons Sports.

ii. Tarifs Campings et Accueil Jeunes communautaire.

	2018	2019 (proposition)
Enfants – Carnet de 10 entrées	10,00 €	10.00 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	20.00 €	20.00 €

Ces tarifs ne sont valables que pour la commande par les gestionnaires des campings du territoire de carnets entiers.

Le tarif sera indiqué sur le ticket.

La vente se fera directement au gestionnaire, charge à lui de les donner ou vendre à ses clients (en s'obligeant à ne pas marger sur les tickets).

Vente uniquement au siège de la CCBVC.

iii. Location du bar de la piscine.

La commission propose de maintenir le loyer de 200 € mensuels pour les mois de juillet et août 2019. Un appel à candidature sera lancé pour la gestion de ce bar.

iv. Tarifs de Natation scolaire.

Tarif adopté depuis 2010 : 14 € forfaitaire par enfant fréquentant la piscine, issu des écoles.

Proposition de maintien du tarif.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu la proposition de tarifs 2019 de la piscine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs proposés pour l'année 2019 pour la piscine.

b. Personnel saisonnier 2019.

Il convient de créer les postes de besoin saisonnier pour la piscine.

2 caissiers (ères)	Du 01/05/2019 au 31/10/2019
2 surveillant(e)s de vestiaire	id
1 agent d'entretien	id

Les postes sont pourvus en fonction des besoins réels, et les recrutements sont faits sur des postes d'Adjoints Techniques de 2^{ème} classe.

Le conseil communautaire doit délibérer de l'ensemble de ces points.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu la proposition de créer des postes de besoin saisonnier pour la piscine,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la création de cinq postes saisonniers.

9. Petite Enfance

a. Relais Assistants Maternels intercommunal

i. Subvention de fonctionnement – Centre Socio culturel –

• Solde de subvention 2018

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Petite Enfance, délègue la gestion du relais Assistants Maternels à l'association du Centre Socioculturel de Bléré.

A l'appui de son budget prévisionnel 2018, l'association a sollicité la somme de 40 820€ pour l'exercice 2018. Par courrier du 26 février 2019, à l'appui de son compte de résultat 2018, l'association sollicite une subvention actualisée de 36 096€ pour l'exercice 2018.

Durant l'exercice 2018, la somme de 32 656€ a été octroyée et versée. Il reste 3 440€ à verser au titre de l'exercice 2018.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de Madame la Présidente,

Vu la proposition d'octroyer la somme de 36 096 € avec un solde à verser de 3 440€ au titre de l'année 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE la somme de 36 096€ avec un solde à verser de 3 440€ au titre de l'année 2018**
- **APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'association du Centre Socioculturel de Bléré**
- **RAPPELLE que le budget dispose des crédits nécessaires,**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

ii. Subvention de fonctionnement – Centre Socio culturel –

• Acompte 2019

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Petite Enfance, délègue la gestion du relais Assistants Maternels à l'association du Centre Socioculturel de Bléré.

A l'appui de son budget prévisionnel 2019, l'association a sollicité la somme de 37 927€ pour l'exercice 2019 soit une augmentation de 5% par rapport à la subvention réelle 2018. Cela s'explique par une hausse des achats et des prestations extérieures.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de la Présidente,

Vu la proposition d'octroyer la somme de 37 927 € au titre de l'année 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE la somme de 37 927€ au titre de l'année 2019**
- **DIT que les crédits de la Communauté de communes sont suffisants**
- **APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association du Centre Socioculturel de Bléré**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge du dossier à signer la convention**

b. Gestion d'un Multi Accueil à Bléré –

i. Cahier des charges – Marchés de service

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Petite Enfance, confie la gestion du Multi Accueil à Bléré à un prestataire via un marché de services. Actuellement, c'est l'association du Centre Socioculturel qui gère l'équipement. Le marché actuel se termine au 31 décembre 2019.

Une nouvelle procédure doit être lancée avec le nouveau code de la commande publique applicable au 1^{er} avril 2019.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de la Présidente,

Vu le cahier des charges,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le cahier des charges du marché de gestion d'un Multi accueil à Bléré**
- **AUTORISE la Présidente à lancer la consultation**

10. Enfance – Jeunesse

a. Marché de gestion d'un ALSH à Bléré et d'un Accueil Jeunes Communautaire – Echanges sur le cahier des charges

La Communauté de Communes Bléré Val de Cher, au titre de sa compétence Jeunesse, confie la gestion de l'ALSH à Bléré et de l'accueil jeunes communautaire à un prestataire via un marché de services. Actuellement, c'est l'association Léo Lagrange Ouest qui gère l'équipement. Le marché actuel se termine au 31 décembre 2019.

Une nouvelle procédure doit être lancée avec le nouveau code de la commande publique applicable au 1^{er} avril 2019.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation de la Présidente,

Vu le cahier des charges,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le cahier des charges du marché de gestion d'un ALSH et d'un Accueil Jeunes à Bléré et St Martin le Beau**
- **AUTORISE la Présidente à lancer la consultation**

11. SCM Voirie

a. Tarifs – Actualisation du tarif PATA (Point à Temps Automatique)

Lors du dernier conseil communautaire, le marché de fourniture de bitume a été renouvelé (liant à 69 %). L'entreprise retenue est Colas Centre Ouest pour une émulsion à 69% de liant. Le prix passe de 326 à 365 € HT/Tonne (nous étions en liant à 65 % auparavant).

Il a été proposé d'augmenter les tarifs du PATA pour atténuer cette hausse de 11%.

La commission et l'entente ont émis un avis favorable qui doit désormais être délibéré sur la base suivante :

PATA (y compris gravillons et émulsion)	Actuel	Proposition
· Emplois partiels	1 150.00 €/T	1 200.00 €/T
· Revêtement général	1 050.00 €/T	1 100.00 €/T

Les matériaux peuvent être facturés directement aux communes par les fournisseurs en fonction des matériaux et quantités utilisés. Ils peuvent également faire l'objet d'une refacturation par les services communautaires.

Il est rappelé que les services de balayage sont facturés trimestriellement aux Communes et à la Communauté de Communes, en fonction des décomptes d'utilisation (et donc hors acompte).

**Le conseil communautaire,
Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu la proposition d'augmenter les tarifs du PATA,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE l'augmentation des tarifs du PATA.**

b. Convention NEC – CCBVC

Le service commun mutualisé de la Voirie intervient sur les 15 communes de la CCBVC, et sur les communes de Azay sur Cher, Larçay et Véretz.

Un projet de convention a été présenté lors de la dernière commission voirie afin de permettre au Service voirie d'intervenir pour le Nouvel Espace du Cher et inversement, sans nuire au service pour les communes membres.

**Le conseil communautaire,
Vu la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le projet de convention.**

c. Convention Mutualisation des formations

La Communauté de communes a sollicité récemment les communes de son territoire, ainsi que les communes de l'entente voirie (Véretz, Larçay, Azay-sur-Cher) et les syndicats d'Eau, d'Assainissement et du NEC pour recenser leurs besoins en formation CACES R372m engins de travaux publics pour les agents des services techniques. L'objectif est de mutualiser les besoins pour optimiser les coûts.

Par ailleurs, la même démarche a été entreprise pour la formation AIPR.

Les couts sont les suivants :

CACES engins de chantier (R372M)	Formation initiale formation recyclage	406.31 € TTC
	Formation initiale	477.96 € TTC
CACES Nacelle (R386-1b)	Formation recyclage	349.44 € TTC
CACES Grue Auxiliaire	Formation initiale	631.80 € TTC
Formation AIPR	Concepteur ou opérateur	168 € TTC

Il est proposé que la Communauté de communes Bléré Val de Cher contractualise avec l'entreprise retenue et se fasse rembourser les frais par les communes bénéficiaires.

Pour cela, une convention doit être signée entre la CCBVC et chaque commune bénéficiaire pour fixer les conditions d'organisation et de refacturation de la prestation au coût réel (projet en pièce jointe).

Le conseil communautaire,

Vu la nécessité de former les agents en matière de CACES,

Vu la proposition de la communauté de communes de Bléré Val de Cher d'organiser au profit des communes membres et syndicats de son territoire une session de formation,

Vu les tarifs proposés par les organismes formateurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE le tarif de formation en fonction de la consultation réalisée, et des offres retenues,**
- **DIT que le budget principal de la communauté de communes dispose des crédits nécessaires à cette formation,**
- **ADOpte le projet de convention présentée,**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou Monsieur le premier Vice-Président de signer toutes les pièces relatives au dossier**

12. Habitat

a. Foyer de Jeunes Travailleurs

i. Convention de gestion avec l'ASHAJ – Association pour l'Habitat des Jeunes

La communauté de communes a lancé un projet de création de 9 logements pour les jeunes de 16 à 30 ans, 39 rue Gambetta à Bléré, dans une partie de l'ancienne gendarmerie. Celui-ci doit permettre de faciliter l'accès au logement pour les jeunes en insertion, favoriser l'autonomie résidentielle des jeunes et leur offrir une offre d'hébergement adaptée à leurs besoins. Un espace commun, un bureau et une laverie seront réalisés.

La mission de l'ASHAJ consistera à gérer les entrées et sorties des logements. Mais au-delà de cette mission, l'ASHAJ devra créer les conditions d'une vie sociale et culturelle pour les jeunes habitants, qui favorise l'apprentissage des responsabilités qu'implique une vie autonome.

L'association sera en contact direct et permanent avec les jeunes et les accompagnera dans leurs démarches administratives, la gestion de leur budget, leurs recherches d'emploi, etc.

Cette association a développé son activité sur l'ensemble du Pays Loire Touraine. Elle intervient déjà sur le territoire de Bléré-Val de Cher à travers des permanences au centre socio-culturel où elle Accueille, Informe et Oriente les jeunes en recherche d'une solution de logement adaptée à leur projet.

L'aménagement mobilier des logements sera à la charge de l'ASHAJ.

Par une délibération en date du 26 octobre 2017, le conseil communautaire a validé, sur le principe, la convention de location et de gestion conclue entre la communauté de communes et l'ASHAJ.

Aujourd'hui, le conseil communautaire doit autoriser la Présidente à signer la convention de gestion des logements jeunes à l'ASHAJ, ainsi que les conventions annexes.

Pour mémoire, l'association s'engage à acquitter une redevance annuelle à la CCBVC qui couvre tous les frais engagés par la CCBVC (remboursement d'emprunt essentiellement). L'ASHAJ s'engage également à payer tous les frais de gestion de la structure et supportera tous les travaux du FJT.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIE la gestion des logements jeunes à l'ASHAJ,**
- **DIT que la redevance annuelle sera fixée en fonction de la réalité des dépenses de la communauté de communes**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente (Gisèle Papin), à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

b. Logements de secours

i. Convention de gestion avec l'ASHAJ – Association pour l'Habitat des Jeunes

En complément de la réalisation de 9 logements jeunes, la communauté de communes a lancé un projet de création de 2 logements de secours, 39 rue Gambetta à Bléré, dans une partie de l'ancienne gendarmerie.

Ce type de logement correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique, sanitaire) et d'accidents de la vie quotidienne. Celles-ci peuvent être les femmes/hommes battu(e)s ou en situation de rupture conjugale, les victimes de sinistres (incendie, inondations, etc.), les victimes d'expulsion brutale, etc. L'objectif est donc de répondre à un besoin immédiat de la population.

Il est proposé de délibérer aujourd'hui pour acter le principe de confier la gestion de ces logements à l'ASHAJ. Le conseil communautaire devra ensuite se positionner sur les modalités de location, ainsi que le règlement de fonctionnement de la structure.

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente (Gisèle Papin), à confier sur le principe, la gestion des logements de secours à l'ASHAJ,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Madame la Vice-Présidente (Gisèle Papin), à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

13. Planification – Plan local d'Urbanisme (PLU)

a. PLU St Martin le Beau – Révision Générale du Plan d'occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

i. Bilan de la concertation et Arrêt du PLU

1. *Le rappel du contexte*

La révision générale du POS de Saint Martin Le Beau a été relancée par délibérations du conseil municipal de Saint Martin le Beau du 22 juin 2015 et du 30 octobre 2015. L'objectif est de réviser le POS et de le « transformer » en PLU avec la mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée (ZAP). Le marché a été attribué au bureau d'études URBAGO dirigé par Mme Barbara GOUTTE.

Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Beau a pris une délibération en date du 20 février 2016 sollicitant la CCBVC pour reprendre et achever la procédure de modification, la CCBVC étant devenue compétente en matière de documents d'urbanisme depuis le 27 novembre 2015.

Le Conseil Communautaire a accepté de reprendre la procédure de révision du POS de Saint Martin le Beau par délibération en date du 25 février 2016.

2. *Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*

Le PADD du PLU de Saint Martin le Beau se décline en plusieurs orientations :

- Orientations générales en matière d'habitat : Assurer un développement de la commune en cohérence avec un cadre de vie de qualité à Saint Martin le Beau
- Objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain : compacifier l'agglomération
- Orientations en matière d'aménagement d'équipement commercial, public et de loisir
- Orientations en matière de transport et de déplacement
- Orientations en matière de protection des espaces naturel, agricole et forestier : garantis l'intégrité de l'espace rural
- Orientation en matière de préservation ou de remise en état des continuités écologiques
- Orientation en matière de qualité urbaine et cadre de vie
- Orientation en matière de développement économique

Il a été retenu, notamment, dans le PADD un besoin en logements de production de 140 logements sur 10 ans et un besoin en extension de 7.5 ha (4.5 ha en zone d'urbanisation future à vocation résidentielle dominante et 3 ha en zone de projets mixtes équipements /commerces/services/habitat).

Les orientations générales du PADD du PLU de Saint Martin le Beau ont fait l'objet de plusieurs débats en conseil communautaire le 22 septembre 2016, le 28 septembre 2017 et le 19 juillet 2018.

3. *Le bilan de la concertation*

Les modalités de concertation avec la population ont été définies en conseil municipal de Saint Martin le Beau le 10 octobre 2015.

Pour y répondre, la commune et la CCBVC ont mis en place les actions suivantes :

- les parutions dans la presse locale
- les affichages en mairie et au siège de la CCBVC
- les informations sur le site internet de la commune et de la CCBVC
- les réunions publiques (22 octobre 2016 avec 100 personnes environ et 9 octobre 2017 avec 40 personnes environ)
- des réunions de quartiers organisées par la commune (23 avril 2017, 23 et 24 mai 2017)
- 2 expositions publiques à des étapes différentes d'étude du PLU en mairie de Saint Martin le Beau (avril 2016 et octobre 2017)
- Registres de concertation mis à disposition du public en mairie de St Martin le Beau et au siège de la CCBVC : trois registres ouverts en mairie et un à la CCBVC. Une quarantaine de demandes a été reçue.

Le bilan de la concertation est un élément composant le dossier d'arrêt du PLU de Saint Martin le Beau.

Désormais, le dossier de PLU de Saint Martin le Beau est finalisé. Le conseil communautaire doit donc tirer le bilan de la concertation et arrêter le PLU de Saint Martin le Beau.

Par la suite, le dossier sera mis à la disposition du public en mairie et au siège de la CCBVC. Le dossier sera également transmis aux Personnes Publiques Associées pour avis.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : M. SCHNEL)

- **APPROUVE le bilan de la concertation tel que présenté ci avant, et DECIDE de clore la concertation**
- **ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de Saint Martin le Beau tel qu'il est annexé à la présente délibération ;**
- **DECIDE de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme :**
 - **aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.**
 - **au Préfet du département**
 - **à la DDT d'Indre & Loire,**
 - **à l'autorité environnementale,**
 - **à la CDPENAF, à la chambre d'agriculture, de l'Institut national de l'origine et de la qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du Centre national de la propriété forestière**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier notamment les démarches utiles pour lancer l'enquête publique,**
- **DIT que, conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil communautaire, est tenu à la disposition du public au siège de la CCBVC et en mairie de Saint Martin le Beau aux horaires d'ouverture habituels,**
- **DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme d'un affichage au siège de la CCBVC et en mairie pendant un mois**

14. SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

a. Avis du conseil communautaire

Par courrier en date du 4 janvier 2019, la Région Centre-Val de Loire sollicite l'avis du Conseil communautaire de Bléré Val de Cher sur le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) Centre-Val de Loire.

Le document est téléchargeable via le lien suivant :

<https://www.democratie-permanente.fr/project/centre-val-de-loire-la-region-360deg-schema-regional-d-amenagement-de-developpement-durable-et-d-egalite-des-territoires/presentation/centre-val-de-loire-la-region-360deg-le-projet-provisoire-vote>.

Ce document de planification devient le document de référence pour l'aménagement du territoire régional. Il fixe des objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et développement des transports, de maîtrise et valorisation de

l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et restauration de la biodiversité et de prévention et gestion des déchets.

Ce dossier a été examiné par plusieurs commissions de la communauté de communes (Environnement, Affaires Economiques et Tourisme, Aménagement de l'Espace, Services à la population). Les remarques des commissions sont annexées à la présente note de synthèse.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu au niveau départemental entre les 11 intercommunalités d'Indre et Loire, les SCoT et le département.

Le conseil communautaire,

Vu la présentation du Vice-Président

Vu l'avis des services de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Mme COUILLARD),

- EMET un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de SRADDET de la Région Centre Val de Loire ;
- DEMANDE la mise en place d'une instance de travail, composée de techniciens et d'élus, afin de retravailler le projet de SRADDET et ainsi permettre une meilleure prise en compte des réalités et nécessités de développement des territoires de la Région Centre Val de Loire ;
- AUTORISE Mme la présidente, ou tout vice-président à signer les pièces afférentes au dossier ;

15. Commissions et comités :

- a. **Service à la Population - 18 février 2019**
- b. **COPIL PLUi - 1^{er} mars 2019**
- c. **Service à la Population - 4 mars 2019**
- d. **Aménagement de l'Espace - 5 mars 2019**
- e. **Entente intercommunale voirie - 5 mars 2019**
- f. **Habitat Cadre de Vie gens du Voyage - 6 mars 2019**
- g. **Culture & Sports - 7 mars 2019**
- h. **Environnement - 11 mars 2019**
- i. **SCM Voirie - 11 mars 2019**
- j. **Finances - 19 mars 2019**

3 réunions publiques PLUi se sont déroulées les 4, 6 et 7 mars 2019.

16. Questions Diverses.

Séance levée à 20h.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY